

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le

- 7 JUIL. 2017

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par M.

Réf. :

Maître Antoine REGLEY  
229 rue de Solférino  
59000 Lille

Permis Validé en 3 semaines.

Maître,

Par courrier en date du 15 juin 2017, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Grégory

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 18 et 19 mai 2017 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de quatre points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
la chef de la section du permis à point  
du bureau national des droits à conduire

  
Fabienne FONTAS